



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté

Égalité

Fraternité

Délégation générale à la transmission, aux
territoires et à la démocratie culturelle

Nicolas Monquaut, chargé de mission Culture/tourisme

Département des territoires

**Magaly David, chargée de mission Culture/santé, médico-
social et handicap**

Sous-direction de la participation à la vie culturelle
Bureau de la politique interministérielle

Présentation des politiques Culture/tourisme et Culture/santé, médico-social et handicap

17ème Rencontre des Maisons d'Écrivain

30 novembre 2023



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sommaire

1. Organisation du ministère (DG2TDC/DRAC)

2. Culture / Tourisme

3. Culture / Santé, médico-social, handicap



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORGANISATION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

ORGANIGRAMME INSTITUTIONNEL

Rima Abdul Malak
Ministre de la Culture

Cabinet du Ministre

Bureau du cabinet

Collège de déontologie
Conseil de l'Ordre des Arts et des Lettres
Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels
Conseil national de la Culture scientifique, technique et industrielle
Conseil national de la recherche archéologique (CNRA)
Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire
Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA)
Conseil supérieur des archives
Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle
Comité d'histoire du ministère de la Culture et des institutions culturelles
Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA)
Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA)
Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

Inspection générale des affaires culturelles

Secrétariat
général

Direction générale
des patrimoines et
de l'architecture

Direction générale
de la création
artistique

Direction générale
des médias et
des industries
culturelles

Délégation générale
à la transmission,
aux territoires et
à la démocratie
culturelle

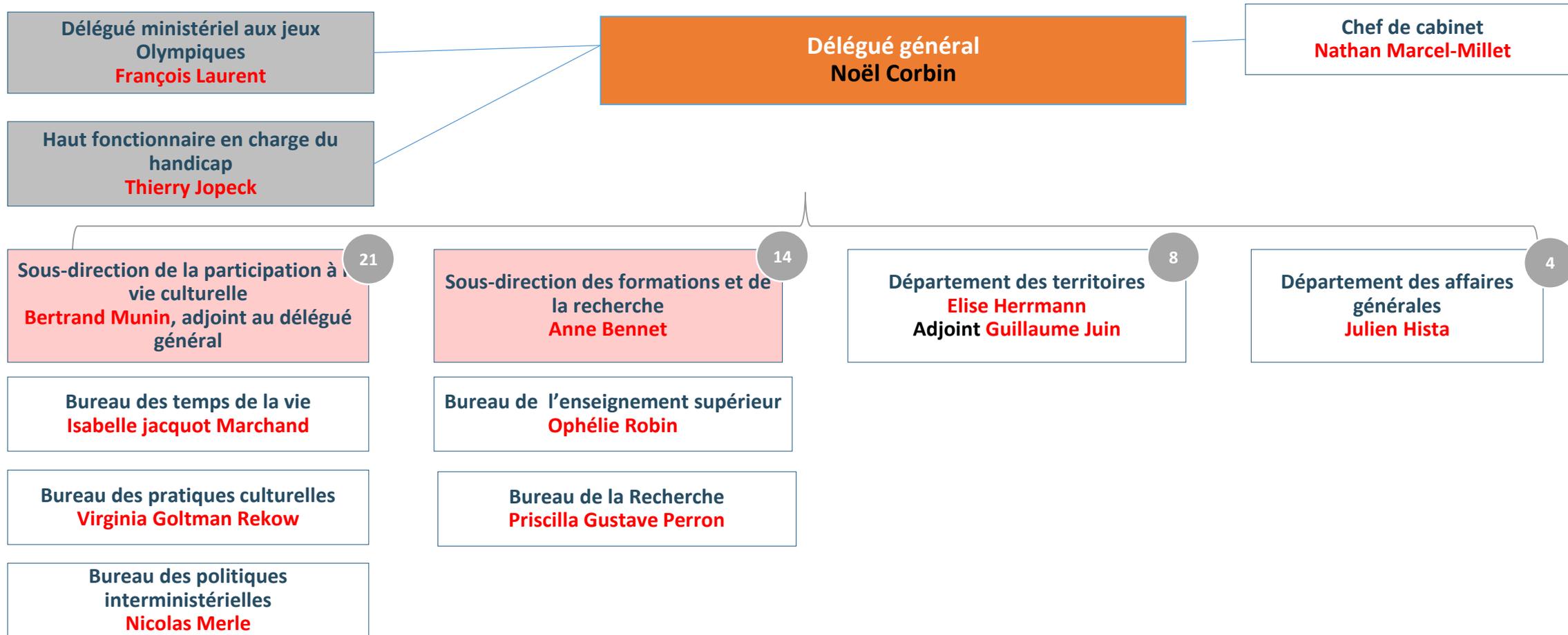
Délégation générale
à la langue française
et aux langues
de France



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ORGANISATION DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA TRANSMISSION,
AUX TERRITOIRES ET À LA DÉMOCRATIE CULTURELLE (DG2TDC)**





**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **CULTURE ET TOURISME**
- **UN PARTENARIAT MUTUELLEMENT BÉNÉFIQUE**



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Le ministère de la culture :**
- **une action par nature transversale, menée dans un cadre interministériel et partenarial**
- ■ **Transversalité :**
 - La culture dans ses multiples dimensions,
 - Au sein du ministère : les Directions générales, le Secrétariat général, les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et DAC des Outre-mer, les opérateurs.
- ■ **Une coopération renforcée avec le ministère chargé du Tourisme, et Atout France.**
- ■ **Des collaborations actives avec plusieurs acteurs et organisations du monde du tourisme.**
- ■ **Cette politique est animée est coordonnée, au sein du ministère, par la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (Département des territoires).**

Culture et Tourisme



**Une alliance à
cultiver**



**Un véritable
atout pour
nos territoires**



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Apports croisés**
- ■ La culture, dans toutes ses dimensions, constitue tant pour les touristes français qu'internationaux l'une des premières motivations de leurs séjours en France.
- ■ La culture est une composante essentielle d'une destination :
 - Marqueur de l'identité, de l'originalité et de la créativité d'un territoire, elle constitue un puissant facteur de distinction.
 - Inscrire les arts et la culture au cœur de la stratégie de développement touristique d'un territoire peut permettre de créer un réel engouement pour une destination, voire même de créer une destination !
 - La culture permet également de renouveler l'image, l'offre et l'expérience d'une destination, et ainsi de répondre à l'évolution constante des populations touristiques et de leurs attentes.

Culture et Tourisme



**Une alliance à
cultiver**



**Un véritable
atout pour
nos territoires**



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Apports croisés**
- ■ Les séjours touristiques et les vacances sont fortement propices à la pratique d'activités culturelles et aux expériences artistiques ; ils représentent un vrai levier pour la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.
- ■ Les publics touristiques représentent des ressources, un supplément de notoriété voire un potentiel de développement pour les lieux, les manifestations et les territoires visités.

Culture et Tourisme

 **Une alliance à cultiver**

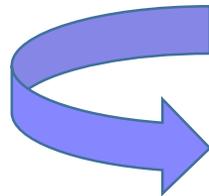
 **Un véritable atout pour nos territoires**



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Des ressources formidablement riches**
- ■ Le *tourisme culturel* est une mosaïque.
- ■ La France bénéficie d'une offre culturelle, patrimoniale et artistique très riche et diversifiée, assez bien répartie sur l'ensemble du territoire et s'adressant à tous les publics.
- ■ Le dynamisme culturel des collectivités territoriales.
- ■ La densité du tissu culturel et des acteurs : établissements, sites, événements, festivals, équipes artistiques et artistes, associations / réseaux culturels et patrimoniaux.



Mieux irriguer tout le territoire des flux de visiteurs : la culture a, d'évidence, un rôle essentiel à jouer dans ce rééquilibrage territorial.

Culture et Tourisme

**Une alliance à
cultiver**



**Un véritable
atout pour
nos territoires**



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Le tourisme connaît des transformations sensibles :**
- **nouvelles opportunités ?**
- ■ Un « nouveau visiteur » prend de l'importance : davantage demandeur d'interactions sociales, de s'extraire des sentiers battus et des offres formatées. Il aspire à s'immerger dans l'environnement culturel local, à être pleinement acteur de l'expérience culturelle. Il souhaite pouvoir participer, créer. Cette évolution est favorisée par l'expansion spectaculaire de l'environnement numérique et des technologies de l'information et des communications : le touriste est à présent devenu le premier acteur de la construction de son séjour et son expérience culturelle.
- ■ Intégrer cultures et identités des territoires (leurs expressions matérielles et immatérielles) à l'expérience touristique est une composante centrale des nouvelles tendances touristiques : la recherche d'une expérience globale en quête de sens et d'authenticité. Le tourisme comme une excursion dans les coulisses de la vie locale.

Culture et Tourisme

**Une alliance à
cultiver**



**Un véritable
atout pour
nos territoires**



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Le tourisme connaît des transformations sensibles :**
- **nouvelles opportunités ?**
-
- ■ Le tourisme domestique reprend de la vigueur : « Cet été, je redécouvre la France ! »
- ■ Le tourisme de proximité est également une valeur en hausse : résidents et locaux, résidences secondaires (excursions à la journée), déplacement intra régional et/ou régions voisines.
- ■ Le « locatourisme », ou s'évader local : la (re)découverte par des visiteurs locaux – « touristes à domicile » - de leur environnement habituel de vie, des alentours, de lieux et de propositions qui d'ordinaire leur échappent, l'exploration d'« ailleurs proches ».
- ■ Itinérance et nomadisme font de plus en plus d'adeptes

Culture et Tourisme

**Une alliance à
cultiver**



**Un véritable
atout pour
nos territoires**

Culture/Santé, médico-social, handicap

• Présentation de la politique

- Cette politique a pour objectif de **favoriser l'accès à l'offre culturelle et aux pratiques artistiques de l'ensemble des personnes hospitalisées ou hébergées en établissements médico-sociaux et/ou en situation de handicap**, ainsi qu'à leurs proches et aux personnels soignants.
- Cette politique se traduit par :
 - ✓ La construction d'un cadre d'action en interministériel;
 - ✓ Le soutien à des acteurs nationaux (associations);
 - ✓ Le soutien aux projets, dans les territoires, par les DRAC (directions régionales des affaires culturelles);
 - ✓ La mobilisation des opérateurs sous tutelle du ministère de la Culture.

• Bénéficiaires

- Les personnes hébergées en EHPAD;
- Les personnes fréquentant les établissements de santé et les établissements médico-sociaux
- Toutes les personnes en situation de handicap quel que soit le handicap
- Le personnel des établissements, les soignants
- Les familles, les aidants.

• Partenaires

☐ Au niveau national :

- Ministère de la Santé et de la Prévention
- Ministère des Solidarités et des Familles
- Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (pôle santé ARS)
- Associations nationales (APF, Culture et Hôpital, Culture Relax, Accès Culture, Art dans la cité....)

☐ Au niveau régional :

- DRAC / ARS
- Collectivités territoriales (Région, Département, communautés de communes)
- Etablissements culturels
- Etablissements de santé et ESSMS
- Tissus associatifs locaux (établissements culturels et établissements de santé/médico-sociaux)

Culture/Santé, médico-social, handicap

Cadre réglementaire : protocoles, conventions nationales et régionales

- **Historique**

- Loi du 21 juillet 2009 *Hôpital, Patients, Santé et Territoires* intégrant la culture comme une des dimensions du système de santé en invitant les agences régionales de santé (ARS) à favoriser le développement d'une démarche culturelle et en énonçant la présence d'un volet social et culturel dans les projets d'établissements de santé
- Protocole interministériel culture/santé de 1999
- **Convention nationale Culture-Santé du 6 mai 2010** proposant une expérimentation d'élargissement au secteur médico-social (caduque depuis 2019)

- **Cadre réglementaire en vigueur**

- **Pas de convention nationale pour l'instant**
- **Conventions régionales** culture/santé et médico-social, dans la majorité des régions. Celles-ci étant signées par l'ARS et la DRAC. Elles incluent, dans certains territoires, la Région et/ou les Départements

- **Perspectives d'évolution du cadre réglementaire**

- **Nouvelle convention nationale** en cours d'élaboration ;
- Ouverture fortement encouragée **aux collectivités territoriales** pour les conventions régionales

Culture/Santé, médico-social, handicap

Les appels à projets des DRAC et le fonds accessibilité ; des outils mais une politique globale à penser...

- **Les appels à projets**

Les **appels à projets Culture et Santé** s'inscrivent dans le cadre des programmes régionaux Culture et Santé, pilotés et financés par les **ARS** (Agences régionale de santé) et les **DRAC** (Direction régionale des affaires culturelles).

Chaque région est différentes, certaines collectivités territoriales participent également aux AAP.

> Pour participer aux AAP, il est important de vous mettre en lien avec la DRAC de votre territoire.

- **Le fonds accessibilité**

Depuis 2018, le Fonds accessibilité permet de soutenir des outils d'accessibilité dans les établissements culturels.

Budget : 1M€ / an

Bénéficiaires : les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et à l'ensemble des personnes hébergées ou accompagnées au sein d'établissements médico-sociaux.

Champs disciplinaires : tous les champs culturels (lieux de spectacle vivant, monuments historiques, musées, centres d'arts et lieux d'expositions, services d'archives, bibliothèques et médiathèques, cinémas).

> **Environ 130 projets soutenus / an**

- **Culture/tourisme/handicap**

Le pilotage de la marque d'Etat tourisme/handicap se situe au niveau de la Direction générale des Entreprises à Bercy. Pas au niveau du ministère de la Culture.

Néanmoins, si besoin, le ministère de la Culture peut échanger avec vous sur la politique globale d'accessibilité de votre structure.

En effet, l'accessibilité se travaille à plusieurs niveaux, non seulement le bâti et les outils d'accessibilité mais également l'information, la formation, la médiation et le travail de partenariat avec l'écosystème du territoire.